

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

TP ECSR – CCPI : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Date de mise à jour	18/06/2026	Version	VI
Certificateur	Ministère chargé de l'Emploi		

Formation : CCPI du titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

Cette formation permet de développer les compétences nécessaires pour concevoir, préparer, animer et évaluer des actions de formation individuelles et collectives auprès d'apprenants conducteurs.

Objectif de formation : obtenir le CCPI du titre professionnel ECSR afin de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.

Certification / financement : CCPI du titre professionnel ECSR – code RNCP 41862BC01. Formation éligible au CPF sous réserve des conditions en vigueur. Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de formation.

1. Positionnement et individualisation du parcours

Avant l'entrée en formation, un positionnement permet d'identifier les acquis, les besoins, les contraintes éventuelles et les objectifs professionnels du candidat. Les résultats peuvent conduire à une adaptation du parcours, des modalités d'accompagnement ou des ressources pédagogiques mobilisées, dans le respect du référentiel de certification.

2. Objectifs de la formation

La formation CCPI vise l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires pour former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur. Elle s'inscrit dans le parcours d'accès au titre professionnel ECSR par capitalisation des certificats de compétences professionnelles.

À l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective
- Animer des séances de formation à la conduite et à la sécurité routière
- Évaluer les acquis des apprenants
- Repérer les difficultés d'apprentissage
- Proposer des actions de remédiation adaptées

3. Public visé et prérequis

- Public visé : toute personne souhaitant se qualifier ou se reconvertir en obtenant une qualification professionnelle reconnue d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Être titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité.
- Avoir participé à une évaluation de positionnement avant l'entrée en formation.
- Niveau de culture générale BAC souhaitable, avec capacité à s'exprimer correctement à l'oral et à l'écrit.
- Aptitude médicale conforme aux exigences applicables à l'exercice de la profession, le cas échéant.
- Accessibilité : les personnes en situation de handicap peuvent signaler leurs besoins afin d'étudier les possibilités d'aménagement ou de compensation.

Référent handicap et accessibilité : toute situation particulière peut être signalée avant l'entrée en formation afin d'étudier les aménagements possibles : adaptation des supports, rythme, modalités pédagogiques ou orientation vers les partenaires compétents.

4. Moyens humains et pédagogiques

- Formateurs titulaires du BAFM ou formateurs aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières.
- Intervenants qualifiés selon leurs expériences, compétences spécialisées et domaines d'intervention.
- Enseignants de la conduite pouvant intervenir sous conditions d'expérience et de compétences.
- Assistance pédagogique, administrative et technique tout au long du parcours.
- Personne référente pour l'accompagnement des stagiaires et des personnes en situation de handicap.

5. Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes pédagogiques expositives, interrogatives, démonstratives, actives et participatives adaptées à la formation d'adultes.
- Formation organisée en présentiel et, selon les thématiques, à distance ou en classe virtuelle.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias et accès aux ressources pédagogiques nécessaires.
- Ouvrages pédagogiques et réglementaires, supports de cours, études de cas, ateliers pédagogiques et outils d'évaluation.
- Mises en situation, échanges de pratiques, analyse de situations professionnelles et préparation aux épreuves de certification.

6. Organisation du stage en entreprise

La formation CCPI comprend une période de stage en entreprise de 140 heures. Cette immersion professionnelle permet au stagiaire d'observer les pratiques du métier, de consolider ses acquis, de participer à des situations professionnelles encadrées et de développer sa posture d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Le suivi du stage repose sur une convention, des échanges avec la structure d'accueil, des éléments de traçabilité, un suivi pédagogique et une prise en compte des retours dans l'accompagnement du stagiaire.

7. Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et confirmées par le formateur.
- Évaluation de positionnement avant l'entrée en formation.
- Évaluations formatives en cours et en fin de formation : tests théoriques, QCM, travaux, productions, mises en situation et observations.
- Évaluations de compétences permettant au candidat de se situer par rapport aux attendus de la certification.
- Livret de formation, fiche pédagogique individuelle et relevé des évaluations réalisées.
- Questionnaire de satisfaction réalisé avant l'examen afin d'évaluer l'organisation, les méthodes, les supports et l'accompagnement.

Traçabilité qualité : les éléments de suivi sont conservés dans le dossier stagiaire afin de justifier l'assiduité, la progression, les évaluations, les éventuelles adaptations et les retours de satisfaction.

8. Sanction visée et résultats attendus

La formation vise l'obtention du CCPI du titre professionnel ECSR : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur. Elle permet, par capitalisation avec le CCP2, l'accès au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire.

Certification visée : CCPI du titre professionnel ECSR - code RNCP 41862BC01. Formation éligible au CPF sous réserve des règles en vigueur sur la plateforme Mon Compte Formation. Certificateur : Ministère chargé de l'Emploi. Certification de niveau 5 enregistrée au RNCP.

9. Durée et modalités d'examen du CCPI

Modalité d'examen	Durée
Questionnaire professionnel	0 h 45
Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière	1 h 00
Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite	1 h 00
Entretien technique	1 h 00
Durée totale de l'examen CCPI	3 h 45

10. Financement, CPF et Qualiopi

- Formation éligible au CPF sous le code RNCP 41862BC01, sous réserve des conditions d'éligibilité et des règles de prise en charge en vigueur.

- Financements possibles selon la situation du bénéficiaire : OPCO, CPF, financement employeur, financement individuel, France Travail ou autres dispositifs publics ou privés sous réserve d'accord de prise en charge.
- Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de formation, permettant la mobilisation de financements publics ou mutualisés lorsque les conditions de prise en charge sont réunies.
- **Tarif de la formation : à partir de 7 200 €.** Le tarif applicable, les éventuels frais annexes, les modalités de financement et les conditions de prise en charge sont communiqués dès le premier contact et précisés dans le devis, la convention ou le contrat de formation.
- Une grille tarifaire publique est tenue à disposition des candidats et financeurs. Elle peut être consultée sur demande ou sur les supports de communication de l'organisme de formation.

11. Débouchés et poursuites possibles

- Poursuite de parcours vers le CCP2 afin d'obtenir le titre professionnel complet ECSR.
- Exercice, sous conditions réglementaires, des compétences correspondant au CCP1 obtenu.
- Animation de cours de code, de séances collectives de sécurité routière et de leçons de conduite sur véhicule léger.
- Intervention en école de conduite, en entreprise ou dans le cadre d'actions de sensibilisation.
- Évolution possible vers des fonctions de coordination pédagogique, responsable pédagogique ou dirigeant d'école de conduite selon le parcours professionnel.

12. Programme synthétique

Blocs et thématiques	Contenus principaux
Environnement de la sécurité et de la conduite routière	Politique de sécurité routière, REMC, circulation routière, accidentologie, responsabilités du conducteur, assurance, développement durable et continuum éducatif.
Cadre de l'activité ECSR	Acteurs de la sécurité routière, cadre administratif, juridique et social, réglementation des établissements d'enseignement de la conduite, permis de conduire et aptitude médicale.
Fondamentaux de l'enseignement de la conduite	Analyse de la tâche, perception, prise de décision, physiologie et psychologie du conducteur, relation au risque et posture professionnelle.
Ingénierie pédagogique appliquée à l'ECSR	Construction de modules et de séances, choix des méthodes, moyens et outils pédagogiques, adaptation au public et au contexte.
Animation pédagogique et conduite	Techniques de communication, animation de groupe, pédagogie sur véhicule léger à double commande, gestion du stress, anticipation des risques et actions correctives.

Évaluation et remédiation	Théories de l'évaluation, outils de suivi, auto-évaluation, difficultés d'apprentissage, remédiation et préparation aux épreuves du CCP1.
----------------------------------	---

13. Délai d'accès

Les sessions sont organisées selon le calendrier défini par l'organisme de formation et les modalités de positionnement des candidats. Les inscriptions sont réalisées sous réserve de validation des prérequis, de disponibilité des places et de constitution du dossier administratif. **Délai d'accès indicatif : l'inscription est possible jusqu'à 15 jours avant le début de la session, sous réserve de places disponibles et de la complétude du dossier administratif.**

14. Réclamations, satisfaction et amélioration continue

Les stagiaires peuvent formuler une remarque, une difficulté ou une réclamation auprès de l'organisme de formation. Les retours sont analysés afin d'identifier les actions correctives nécessaires et de contribuer à l'amélioration continue des formations, des supports, de l'organisation et de l'accompagnement pédagogique.

Indicateurs de résultats : les taux de réussite aux examens, les taux de satisfaction et les taux d'abandon des sessions précédentes sont disponibles sur demande auprès de l'organisme de formation lorsqu'ils sont disponibles. Pour une nouvelle session ou en l'absence d'historique consolidé, ces indicateurs sont actualisés dès que les données sont exploitables.

15. Organisme de formation

Organisme de formation	CFE Institut
Adresse	65 Cours Lieutaud, 13006 Marseille
Lieu de formation	106 boulevard de Saint-Loup, 13010 Marseille
Téléphone	07.66.88.12.31
Mail	contact@cfe-institut.fr
NDA	93131920613
SIRET	89496255400016

16. Synthèse de la formation

Début de session	14/09/2026
Fin de session	12/02/2027
Durée totale	740 heures

Formation en centre	600 heures
Stage en entreprise	140 heures
Durée journalière	7 heures
Total séances	106 séances
Rythme	Lundi à jeudi en formation, avec vendredis dédiés au stage jusqu'à 140 heures, hors jours fériés. Les vendredis peuvent être mobilisés en formation après la période de stage si nécessaire.
Code RNCP / CPF	RNCP 41862BC01 - formation éligible CPF sous réserve des conditions en vigueur
Qualiopi	Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation

Repère session : formation CCPI ECSR - 600 heures en centre et 140 heures de stage en entreprise. Code RNCP 41862BC01 - éligible CPF sous réserve des règles en vigueur - organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation.

Planning prévisionnel de la formation CCPI

Session : du 14/09/2026 au 12/02/2027 - 740 heures au total, dont 600 heures de formation en centre et 140 heures de stage en entreprise.

Lecture du planning : le calendrier détaillé est prévisionnel et peut être ajusté en fonction des jours fériés, des impératifs pédagogiques, de l'organisation du stage et des contraintes réglementaires.

Planning formation CCPI - 600h centre + 140h stage				
Paramètre	Valeur	Synthèse	Heures	
Début	14/09/2026	Formation en centre	600	
Fin	12/02/2027	Stage en entreprise	140	
Jours de formation	Lundi à jeudi + vendredis après stage si nécessaire	Total	740	
Stage	Vendredis dédiés au stage jusqu'à 140 heures, hors jours fériés et adaptations pédagogiques.			
Durée / jour	7 heures			
Période	Dates prévisionnelles	Type	Heures	Objectif
Démarrage	14/09/2026 au 25/09/2026	Formation + stage	70 h	Positionnement, cadre professionnel, bases pédagogiques et premières observations en entreprise.
Acquisition des fondamentaux	28/09/2026 au 06/11/2026	Formation + stage	210 h	Sécurité routière, réglementation, psychologie du conducteur et premiers travaux d'ingénierie pédagogique.

FICHE DESCRIPTIVE

Ingénierie et animation pédagogique	09/11/2026 au 18/12/2026	Formation + stage	203 h	Construction de séances, animation collective, pédagogie de la conduite et consolidation du stage.
Consolidation et préparation à l'examen	21/12/2026 au 12/02/2027	Formation + stage	257 h	Évaluation, remédiation, mises en situation, finalisation du stage et préparation aux épreuves CCPI.